



ORDRE DU JOUR
de la réunion du Conseil Municipal
du LUNDI 26 FEVRIER 2018 à 20 heures 30

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

3) Marché de travaux « Construction Groupe scolaire et salle des fêtes » - Attribution lots 6 et 8

Sur proposition de la Commission d'appel d'Offres réunie le 14 février 2018,

Considérant le tableau d'analyse des offres effectué par la Maître-d'œuvre,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la sélection du candidat pour les lots N° 6 (Métallerie) et N° 8 (Cloisons – doublage).

4) Proposition de location de la salle de motricité et décision du tarif horaire :

Un particulier a sollicité la location de la salle de motricité afin d'effectuer des tournages vidéo Fitness à poster sur son blog.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les conditions de la location et définir le tarif horaire.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante

5) Approbation de l'avenant à la convention Fédération des Œuvres Laiques de Haute-Savoie relatif aux centres de vacances :

La commune a pris la décision en 2016 et 2017 de renouveler la « convention séjours de vacances » pour favoriser le départ des enfants et des jeunes de la commune en colonies de vacances UFOVAL 74 en participant financièrement aux séjours des enfants ;

Pour 2016, la participation financière s'élevait à 4.05 € par jour et par enfant ;

Pour 2017, la participation financière journalière est restée identique.

Pour 2018, la proposition de la participation financière s'élève à 4.10 € par jour et par enfant

Le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition et autoriser Madame le Maire à signer l'avenant modifiant le tarif.

6) Modification des tarifs du Centre de Loisirs :

Madame le Maire est sollicité par les parents dont les enfants bénéficient d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) afin de diminuer le tarif de la journée parce que ces enfants apportent leur repas.

Madame le maire propose de définir une réduction sur la journée d'inscription au Centre de Loisirs pour les enfants ayant un PAI.

Le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition et autoriser Madame le Maire à modifier le règlement du Centre de Loisirs afin d'y inclure cette clause.

Le conseil Municipal est appelé autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

7) Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents communaux :

Par délibération N°60/2012-25/10, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité :

Pour le risque santé : participation aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents sur la base d'un forfait de 15 € net par mois et par agent.

Pour le risque prévoyance : participation forfaitaire de 10 € net par agent ayant souscrit au contrat Groupe INTERIALE.

Madame le Maire propose d'ouvrir la participation forfaitaire pour le risque prévoyance à tous les contrats labellisés

Le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition et autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

ALEX, le 20 février 2018

Le Maire

Catherine HAUETER

